

Commune de POLLIONNAY

date de dépôt : 13/12/2023

date d'affichage en mairie : 13/12/2023

demandeur : Monsieur THALMANN Fabien

pour : Piscine

adresse terrain : 229 Avenue Notre Dame de
Lorette - 69290 POLLIONNAY**ARRÊTÉ 2024/2****de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de POLLIONNAY****Le maire de POLLIONNAY,**

Vu la déclaration préalable présentée le 13/12/2023 par Monsieur THALMANN Fabien demeurant 229 Avenue Notre Dame de Lorette - 69290 POLLIONNAY ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'une piscine de 32m² ;
- sur un terrain situé 229 Avenue Notre Dame de Lorette - 69290 POLLIONNAY ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 09/05/2016, modifié le 15/05/2017 et le 7/07/2020 ;

Considérant l'avis favorable du SIAHVY en date du 03/07/2023

ARRÊTE**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions telles que mentionnées dans l'avis du SIAHVY joint au présent arrêté devront être respectées :

- La vidange des eaux de la piscine se fera dans un puits perdu avec un débit adapté à la capacité d'infiltration du sol.

Fait à POLLIONNAY,
Le 02/01/2024

Le maire,
Philippe TISSOT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.